

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 17

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

12/11/2025

Date d'affichage

12/11/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. SCHMUTZ Alain donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Bernard

Etai(ent) absent(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie

Etai(ent) excusé(s) :

M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, Mme RANTIERE Charène, M. SCHMUTZ Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CORNUAU Albert

Numéro interne de l'acte : D11_11_2025

Objet : Location de terres 2025-2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les loyers de terres, propriétés de la Commune. Il rappelle que, pour tenir compte de la réforme de la politique agricole Commune, le prix des baux ruraux est indexé sur un indice départemental des fermages.

L'indice a été établi par les services de la Préfecture – Direction Départementale des Territoires et de la Mer – suite à l'arrêté ministériel du 23 juillet 2025 à la valeur de 122,55 (Indice base 100 en 2009). Cet indice a connu une variation par rapport à l'année précédente de + 0,42 % et s'applique aux fermages payables dans tout le département à compter du 1^{er} octobre 2025.

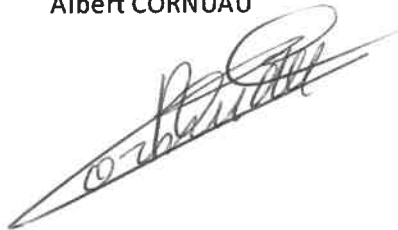
Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'appliquer cette augmentation de 0,42 % au tarif des locations de terres pour l'année 2025-2026.

LOCATAIRES	PARCELLES	Superficie	2021	2022	2023	2024	2025
Nicolas CHARRIER	C n° 529, 581 AH n° 91 et 49 B n° 550	4ha 35a 72ca	534.19€	553.15€	584,29 €	614,85 €	617,43 €
Laurent CHARRIER	AB n° 4, 58, 59, 64, 65 et 100 B n° 248 et 433 AE n° 359, AB 45	12ha 36a 46ca	1 389.99€	1 439.33€	1 527,47 €	1 607,36€	1 614,11 €
GAEC LE LAMBERT	C n° 10, 31	1ha 18a 35ca	133.51€	138.24€	146.02 €	153,66 €	154,30 €
GAEC MARTINEAU	C n° 824 et 1268	1ha 41a 29ca	156.13€	161.67€	170.77 €	179,70 €	180,45 €
Yves GOUSSAUD	B n° 403, 404, 405, 406, 430	2ha 69a 20ca	320.53€	331.90€	350.59 €	368,93 €	370,48 €

Emilie CHARRIER, intéressée à l'affaire, quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Le Secrétaire de séance,
Albert CORNUAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY